

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 novembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 DASES 338 G** : Subventions (793 032 euros) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe mises en œuvre par six associations (Aurore, Aux Captifs La Libération, Charonne, Emmaüs Solidarité, Les Enfants du Canal et Hors La Rue) – conventions et avenant

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu le projet de délibération en date du 25 octobre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, sollicite l'autorisation d'attribuer, au titre de l'exercice 2016, des subventions (793 032 €) relatives au fonctionnement de maraudes et d'actions de coordination de maraudes en direction des personnes sans domicile fixe réalisées par six associations (Aurore, Aux Captifs La Libération, Charonne, Emmaüs Solidarité, Les Enfants Du Canal et Hors la rue) ;

Sur le rapport présenté par Mme VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont attribuées des subventions de fonctionnement au bénéfice de six associations mettant en œuvre des actions de maraudes et de coordination des maraudes à destination des personnes sans domicile fixe au titre de 2016 pour les projets suivants :

- une subvention globale en fonctionnement de 259 907 € à l'association Aurore ayant son siège social situé 1-3 rue Emmanuel Chauvière à Paris 15<sup>ème</sup> (SIMPA 2541) dont 71 709 € pour la maraude Ouest (14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> arrondissements) (dossier 2016\_07936), 111 060 € pour la maraude Est (5<sup>ème</sup>, ponctuellement sur le 6<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> arrondissements) (dossier 2016\_07891), 57 022 € pour la maraude spécialisée d'Itinérance Jeunes (dossier 2016\_07892) et 20 116 € pour l'action de la coordination des maraudes du Secteur Ouest (dossier 2016\_07554) ;
- une subvention globale en fonctionnement de 103 234 € à l'association Aux Captifs La Libération ayant son siège social situé au 8 rue Gît-le-Cœur à Paris 6<sup>ème</sup> (SIMPA 17393) dont 79 284 € pour ses actions de maraudes du « service précarité » dans les 1<sup>er</sup>, 4<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements (dossier 2016\_07904) et 23 950 € pour l'action de la coordination des maraudes du secteur Centre-est (dossier 2016\_07939) ;
- une subvention globale en fonctionnement de 77 631 € à l'association Charonne (SIMPA 16992) ayant son siège social situé au 3 quai d'Austerlitz à Paris 13<sup>ème</sup> dont 28 352 € pour la maraude 11<sup>ème</sup>/20<sup>ème</sup> (dossier 2016\_01148) et 49 279 € pour la maraude spécialisée « Bociek » à destination des personnes originaires des pays de l'Est de l'Europe (dossier 2016\_08065) ;
- une subvention globale en fonctionnement de 248 285 € à l'association Emmaüs Solidarité ayant son siège social situé 32 rue des Bourdonnais à Paris 1<sup>er</sup> (SIMPA 24921) dont 105 653 € pour la maraude Nord, 49 532 € pour la maraude du Bois de Vincennes, 77 706 € pour la maraude Paris Centre (dossier 2016\_08287) et 15 394 € pour l'action de la de coordination des maraudes du secteur Nord (dossier 24921) ;
- une subvention globale en fonctionnement de 78 909 € à l'association Les Enfants Du Canal (SIMPA 125841) ayant son siège social situé 5 rue Vésale à Paris 5<sup>ème</sup> (SIMPA 125841) dont 41 976 € pour la maraude du Busabri ((dossier 2016\_07876), 13 081 € pour la maraude 7<sup>ème</sup>/8<sup>ème</sup>/17<sup>ème</sup> (dossier 2016\_07875) et 23 852 € pour l'action de la coordination des maraudes du secteur Sud (2016\_07244) ;
- une subvention en fonctionnement de 25 066 € à l'association « Hors la rue » ayant son siège social 70, rue Douy Delcuple à Montreuil (93) (SIMPA 44321), pour son action de repérage lors de ses maraudes et de rencontre de mineurs isolés installés sur la voie publique à Paris ou dans des campements de fortune (dossier 2016\_08429).

Article 2 : le versement des subventions mentionnées à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec les bénéficiaires Aurore, Aux Captifs la libération, Charonne, Emmaüs Solidarité, Les Enfants Du Canal et Hors la rue, de conventions annuelles et d'un avenant présentés en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer.

Article 3 : les dépenses correspondantes sont imputées au budget de fonctionnement du Département de Paris pour les exercices 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, conformément au tableau ci-dessous :

<b>Chapitre 65 - Rubrique 584 – Nature 6574 Ligne DF 34 015</b>			
<b>Organisme bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>	<b>Total</b>
<b>Aurore</b>	Maraude Ouest	71 709 €	239 791 €
	Maraude Est	111 060 €	
	Maraude d'Itinérance Jeunes	57 022 €	
<b>Charonne</b>	Maraude 11 <sup>ème</sup> /20 <sup>ème</sup>	28 352 €	77 631 €
	Maraude spécialisée « Bociek »	49 279 €	
<b>Emmaüs Solidarité</b>	Maraude Nord	105 653 €	232 891 €
	Maraude du Bois de Vincennes	49 532 €	
	Maraude Paris Centre	77 706 €	
<b>Aux Captifs, la libération</b>	Maraude du « service précarité »	79 284 €	79 284 €
<b>Les Enfants du Canal</b>	Maraudes du Busabri	41 976 €	55 057 €
	Maraude 7 <sup>ème</sup> /8 <sup>ème</sup> /17 <sup>ème</sup>	13 081 €	
<b>Hors la rue</b>	Action de repérage lors de ses maraudes et de rencontre de mineurs isolés installés sur la voie publique à Paris	25 066 €	25 066 €
<b>Total chapitre 65 rubrique 584 nature 65 74 ligne DF 34 015</b>		<b>709 720 €</b>	

<b>Chapitre 65 – Rubrique 583 – Nature 6574 DF 34014</b>		
<b>Organismes bénéficiaire</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du financement</b>
Aurore	Action de coordination du secteur Ouest	20 116 €
Aux Captifs La Libération	Action de coordination du secteur Centre-est	23 950 €
Emmaüs Solidarité	Action de coordination du secteur Nord	15 394 €
Les Enfants Du Canal	Action de coordination du secteur Sud	23 852 €
<b>Total Chapitre 65 – Rubrique 583 – Nature 6574 DF 34014</b>		<b>83 312 €</b>
<b>Total Chapitre 65</b>		<b>793 032 €</b>

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**

**Anne HIDALGO**